

**OBJET REHABILITATION DES STATIONS DE TRAITEMENT
DES HAUTS DE SAINT-DENIS / STATION DE TRAITEMENT DE LA BRETAGNE**

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

**APPROBATION DE LA PROCEDURE ADAPTEE
DE DEVOLUTION DES MARCHES**

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES, AVENANTS EVENTUELS
ET ACTES Y AFFERENTS**

UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS

Par Délibération n° 13/2-02 du 27 avril 2013 vous avez approuvé le projet de « Réhabilitation des stations de traitement des hauts de Saint-Denis - Station de traitement de la Bretagne » et son plan de financement.

Cependant, en tant qu'entité adjudicatrice (eau potable), il est plus souple de mettre en œuvre une procédure adaptée pour la présente opération, en lieu et place de la procédure d'appel d'offres.

Je vous propose pour une grande clarté de reprendre l'ensemble des points de la délibération et de modifier les articles en rapport avec le mode de dévolution.

Il est important de rappeler que cette opération va permettre la réhabilitation complète des ouvrages et le renforcement des capacités de traitement de la ressource superficielle venant de la Cascade Chaudron (appelée également Premier Bras).

Le coût global de l'opération, intégrant les travaux plus des prestations annexes à ceux-ci, se décline comme suit :

Nature de la dépense	Montant	
	€ (H.T)	€ (T.T.C.)
Travaux	2 950 000,00	3 200 750,00
Prestations de service (Etudes, CSPS, ...)	125 200,00	135 842,00
Annonces et Divers	184 000,00	199 640,00
Total	3 259 200,00	3 536 232,00

Rapport n°13/5-02

La consultation pour les travaux sera lancée sous la forme d'une procédure adaptée.

Une demande de financement sera présentée au prochain programme opérationnel européen (POE) selon le plan de financement ci-après :

Financier	Taux	Montant
	%	(€H.T.)
Futur POE (Programme Opérationnel Européen 2014-2020)	55%	1 792 560,00
Part Ville (Budget de l'Eau)	45%	1 466 640,00
Total	100%	3 259 200,00

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver, dans le cadre du programme de « Réhabilitation des stations de traitement des hauts de Saint-Denis », la réhabilitation de la station de traitement de La Bretagne pour un coût global estimé à 3 259 200,00 € HT ;
- d'approuver le plan de financement et m'autoriser à solliciter les financements auprès des financeurs dans le cadre du futur Programme Opérationnel Européen (POE 2014-2020) ;
- d'approuver le mode de dévolution pour le marché de travaux : la procédure adaptée (entité adjudicatrice) ;
- de m'autoriser (ou mon représentant) à signer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) selon les critères fixés dans les documents de la consultation ;
- de m'autoriser (ou mon représentant) à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché, ainsi que toute décision concernant d'éventuels avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de m'autoriser (ou mon représentant) à signer tous les actes y afférents ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131026-13502-1a-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/11/2013


Gilbert ANNETTE

**OBJET REHABILITATION DES STATIONS DE TRAITEMENT
DES HAUTS DE SAINT-DENIS / STATION DE TRAITEMENT DE LA BRETAGNE**

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

**APPROBATION DE LA PROCEDURE ADAPTEE
DE DEVOLUTION DES MARCHES**

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES, AVENANTS EVENTUELS
ET ACTES Y AFFERENTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n°13/2-02 du 27 avril 2013 ;

Sur le RAPPORT N°13/5-02 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve - dans le cadre du programme de réhabilitation des stations de traitement des hauts de Saint-Denis - le projet de réhabilitation de la station de traitement de la Bretagne, pour un coût estimé à 3 259 200,00 € HT (3 536 232,00 € TTC), ventilés comme suit :

Nature de la depense	Montant	
	€ (H.T)	€ (T.T.C.)
Travaux	2 950 000,00	3 200 750,00
Prestations de service (Etudes, CSPS, ...)	125 200,00	135 842,00
Annonces et Divers	184 000,00	199 640,00
Total	3 259 200,00	3 536 232,00

Délibération n°13/5-02

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les financements auprès des financeurs dans le cadre du futur Programme Opérationnel Européen (POE 2014-2020).

Financier	Taux	Montant
	%	(€ H.T.)
Futur POE (Programme Opérationnel Européen 2014-2020)	55%	1 792 560,00
Part Ville (Budget de l'Eau)	45%	1 466 640,00
Total	100%	3 259 200,00

ARTICLE 3

Approuve le mode de dévolution pour le marché de travaux : la procédure adaptée (entité adjudicatrice).

ARTICLE 4

Autorise le Maire, ou son représentant, à lancer la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) selon les critères fixés dans les documents de la consultation.

ARTICLE 5

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le(s) marché(s) et tous les actes y afférents avec le(s) candidat(s) retenu(s).

ARTICLE 6

Autorise le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché, ainsi que toute décision concernant d'éventuels avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et à signer tous les actes y afférents.

ARTICLE 7

Les dépenses et les recettes afférentes à cette opération seront imputées sur le Budget Annexe Eau, respectivement aux chapitres 23 et 13.

ARTICLE 8

La présente Délibération se substitue à la Délibération n° 13/2-02 du 27 avril 2013, qui est annulée.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131026-13502-1b-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/11/2013


Gilbert ANNETTE

SITE DE LA STATION DE LA BRETAGNE

PROJET DE REHABILITATION DE LA STATION DE POTABILISATION DES HAUTS



Signé électroniquement par :
Le Maire
04/11/2013

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131026-13502-2-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2013